

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/117

FETE MEDIEVALE A L'ABBAYE
INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route
Vu l'organisation les 10 et 11 août prochain par le Comité des Fêtes « Watt'en Fête » d'une fête historique sur le site de l'Abbaye

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des visiteurs et faciliter le bon déroulement de cette fête

ARRÊTE

Art 1 : le stationnement de tous les véhicules sera INTERDIT rue de la Montagne/RD26 (à partir de la sortie du parking de la mairie) le samedi 10 août 2024 de 9h00 à 20h00 et le dimanche 11 août 2024 de 9h00 à 20h00.

Art 2 : la signalisation relative à cette prescription sera mise en place et assurée par les services techniques municipaux.

Art 3 : Cette disposition entrera en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant-chef de gendarmerie de Watten
- Le département gestionnaire de voirie

Fait à WATTEN, le 04 juin 2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.